



contestation paternité tes ADN

Par **monquartier**, le **10/12/2010 à 18:51**

bonsoir,

AIDEZ MOI SVP, je viens d'avoir un grand problème avec mon ex amie le problème c'est que moi et mon ex amie avons un enfant que j'ai reconnu après la naissance de l'enfant et au bout de quelques mois plus tard elle m'avait en me disant que j'étais pas le père de l'enfant. Je voudrais tester ma paternité et j'aimerais savoir combien ça va prendre pour être convoqué merci d'avance??

Par **Claralea**, le **10/12/2010 à 18:59**

Bonsoir, quel âge à votre enfant, on ne peut plus contester la paternité après avoir reconnu un enfant depuis plus de 5 ans

Par **Laure11**, le **10/12/2010 à 19:13**

Comme vous l'a dit Caralea, le délai pour contester est de 5 ans à compter de la naissance ou de la reconnaissance.

Il faut obligatoirement que vous preniez un avocat.

Par **Domil**, le **10/12/2010 à 21:05**

Attention, ce n'est pas une prescription de 5 ans après la reconnaissance. Il y a une condition supplémentaire : il faut que durant ces 5 ans, l'enfant ait eu une possession d'état conforme au titre.

Par **olafo**, le **04/01/2011 à 12:41**

a domil:

que veux dire : "il faut que durant ces 5 ans, l'enfant ait eu une possession d'état conforme au titre."